

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2025

Affiché en l'exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre 2025 à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pascal THEOPHILE, Maire.

Étaient présents : Messieurs Patrice DUPONT, Frédéric MAHIEUX, Frédéric DEFFAUX,
, Mesdames Laurence SZYSZKA, Jocelyne PERIATAMBY, Audrey AUBE, Françoise CORDIER

Étaient absents excusés : Mesdames Claudine VROLYK, Monsieur Aurélien NEVEUX,

Étaient absents : Sylvain BLANGY

Le Président constatant que le quorum est atteint, la séance peut alors débiter.

Date de la convocation : le 9 septembre 2025

Nomination d'un(e) secrétaire de séance : Madame Laurence SZYSZKA

La lecture du précédent procès-verbal n'appelle aucune remarque

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour de ce conseil municipal qui est :

- ***Délibération*** : Rapport d'activités 2024 – SE60

ORDRE DU JOUR :

1 – Délibération : Attribution d'une subvention retraite sportif

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Association des Retraités Sportifs « ARSSRL » a procédé, le 12 août 2025, à la désignation de son nouveau comité directeur et a présenté les résultats de ses comptes pour l'année 2024.

Il rappelle que, lors du Conseil municipal du 8 avril 2025, une subvention de 200 € avait été votée en faveur de l'association, mais qu'aucune demande officielle n'avait été transmise à ce moment-là pour en bénéficier.

À ce jour, à la suite du renouvellement du bureau, Monsieur le Maire propose d'attribuer le montant de la subvention à 300 €, en soutien à la relance des activités de l'association.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal décide, à 8 voix pour et 1 voix contre, d'attribuer une subvention de 300 € à l'association ARSSRL.**

Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 0

2 – Délibération : Attribution d'une subvention centre canin

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association « Club Sport Éduc Canin » a transmis, en date du 17 août, son budget prévisionnel pour l'année 2025 ainsi que le bilan de l'exercice 2024, dans le cadre d'une demande de subvention.

Il rappelle que cette association a pour objectif de promouvoir l'éducation canine, de favoriser le respect et la responsabilisation des maîtres, ainsi que de développer la convivialité autour de cette pratique.

À la suite de cette demande, et après en avoir délibéré, le **Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents**, souhaite que l'association soit invitée à faire une présentation de ses activités et à communiquer le nombre d'adhérents.

Monsieur le Maire s'engage à adresser un courrier à l'association pour l'informer de cette décision.

En conséquence, la délibération concernant l'attribution éventuelle d'une subvention est reportée au prochain Conseil municipal.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Délibération : Achat de guirlande de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de sa volonté d'acquérir des guirlandes de Noël destinées à décorer le village à l'approche des fêtes de fin d'année. Le montant du devis présenté pour cet achat s'élève à **3 330,00 € TTC**.

Il rappelle que cet investissement a pour objectif d'améliorer l'embellissement du village, de renforcer l'esprit de convivialité et de partager avec les habitants une atmosphère chaleureuse et festive durant la période des fêtes.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal approuve à l'unanimité** la proposition de Monsieur le Maire concernant l'achat de guirlandes de Noël et **autorise la signature du devis correspondant**.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Délibération : Rapport d'activités 2024 – SE60

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Il fait lecture des différents chiffres clés de l'année 2024 :

- Membre du SE60 : 442 communes membres ainsi que 11 EPCI (+2 en 2024).
- Travaux Réseaux : 35.87 M € de travaux lancés ainsi que 330 chantiers réalisés
- 18 sites de production photovoltaïques en service.
- Eclairage Public : 15,7 M € de travaux lancés ainsi que 124 chantiers réalisés.
- Achat d'électricité : 415 adhérents, 7 014 sites ainsi que 140 GWh
- Concession : 5 026 km de réseau HTA, 4 777 km de réseau BT ainsi que 5 233 postes de transformation.
- Bornes de recharge : 163 bornes en service ainsi que 205 charges par jour.
- Achat de gaz : 126 adhérents, 884 sites ainsi que 141,5 GWh.
- Instances : 3 réunions de bureau, 3 réunion de comité, 1 commission concession, 2 CAO ainsi que 9 réunion SLE.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.* »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Délibération : Création d'une M. A.M (Maison d'Assistants Maternels)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de création d'une **Maison d'Assistants Maternelles (MAM)** dans la commune.

Il rappelle qu'une MAM est une structure dans laquelle plusieurs assistantes maternelles se regroupent dans un local commun extérieur à leur domicile pour accueillir des enfants dans des conditions plus adaptées.

Monsieur le Maire informe que selon les guides de référence :

- Une MAM peut accueillir des enfants de 0 à 6 ans.
- Le nombre d'assistantes maternelles engagées dans une MAM peut varier selon le département, souvent entre 2 et 4 assistantes maternelles travaillant ensemble.
- Le nombre d'enfants accueillis dépend de la capacité prévue, du local utilisé, et des agréments délivrés : il est réglementé, tient compte de la superficie disponible, des

normes de sécurité, d'hygiène, et de confort, ainsi que de la capacité d'accueil maximale autorisée par la PMI.

- L'accueil doit respecter les rythmes des enfants, offrir un cadre sûr, un personnel qualifié, et des équipements appropriés (mobilier, jeux, matériel d'éveil, sanitaires adaptés, etc.).

Ce projet proposé dans la commune

Monsieur le Maire informe que :

- Deux assistantes maternelles de la commune ont exprimé leur souhait de s'investir dans ce projet et sollicitent l'accompagnement de la municipalité pour sa mise en œuvre.
- Le projet prévoit une structure disposant de **12 m² par enfant** accueillis, afin de satisfaire les normes d'espace minimum recommandées pour le confort et la sécurité.
- Ce lieu permettra de mutualiser les compétences, les matériels, de travailler en équipe et de proposer un mode d'accueil complémentaire aux solutions existantes.

Avantages attendus

Ce mode d'accueil présente de nombreux avantages :

- Il offre une solution supplémentaire aux familles pour la garde de leurs enfants, en particulier dans les territoires où l'offre est insuffisante.
- Il favorise la socialisation des enfants dès le plus jeune âge, grâce à la vie en petit collectif.
- Il permet aux assistantes maternelles de rompre l'isolement professionnel, de partager leurs pratiques, leur matériel, et de bénéficier d'un cadre de travail plus structuré.
- Il renforce le service de proximité et l'attractivité de la commune.

Engagement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles dans la commune à l'unanimité.
- S'engage à accompagner les démarches nécessaires à la concrétisation de ce projet auprès des organismes compétents.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6– Points Divers :

- Organisation marche intercommunale « Le 11 octobre 2025 – Octobre Rose » : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les communes d'Avrechy, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt organiseront conjointement une grande marche **le samedi 11 octobre 2025 à 9h00**, dans le cadre de la campagne nationale octobre Rose, dédiée à la sensibilisation et à la lutte contre le cancer du sein.

Par cette initiative, les trois communes unissent leurs pas pour soutenir cette cause importante et encourager la mobilisation collective.

Les départs seront donnés depuis trois points de rassemblement :

- *Devant la **mairie d'Avrechy**,*
- *Devant la **mairie de Saint-Rémy-en-l'Eau**,*
- *À l'**Atelier Jacques Ladam** à Valescourt.*

Monsieur le Maire précise que des flyers et des affiches seront distribués afin d'informer les habitants et les personnes extérieures. Une communication sera également assurée via les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

- Organisation fête d'halloween : *Un défilé d'Halloween sera organisé dans les rues de la commune le vendredi 31 octobre 2025, avec un départ prévu à 18h00 depuis l'école. Cet événement festif, destiné aux enfants et aux familles, vise à favoriser la convivialité au sein du village.*

- Organisation repas des aînés et colis : *Madame la Conseillère Jocelyne PERIATAMBY expose à l'ensemble du Conseil municipal les devis du traiteur DALONGEVILLE pour l'organisation du repas des aînés qui se tiendra le 14 décembre 2025 à 12h00. Monsieur le Maire, précise que le choix du menu se fera lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal ainsi que pour l'organisation des colis.*

-Modification d'un point d'eau de la DECI : *Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un compte rendu du Centre de secours de Saint-Just-en-Chaussée relatif aux reconnaissances opérationnelles des points d'eau naturels et artificiels (PENA) de la commune, conformément au Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI).*

*Ces reconnaissances ont mis en évidence que plusieurs points d'eau de la commune ne respectent pas les critères de débit, d'accessibilité ou de signalisation. Les points suivants sont déclarés **défavorables ou indisponibles**.*

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que l'indisponibilité de ces points d'eau impacte directement la défense extérieure contre l'incendie et que des mesures correctives devront être étudiées en lien avec les services compétents.

Monsieur le Maire informe qu'il rédigera un courrier à la Communauté de communes du Plateau Picard pour les informer de ces constats et solliciter leur intervention.

-Projet de l'école de Saint-Rémy en l'Eau : *Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le directeur de l'école a signalé la mise en place du projet **SRAV (Savoir Rouler à Vélo)**, en partenariat avec le lycée agricole d'Airion.*

*Ce projet se déroulera à partir **du lundi 15 septembre**, chaque après-midi et jusqu'aux vacances d'automne. Les séances auront lieu au stade municipal et permettront aux élèves de développer leurs compétences en matière de mobilité durable et sécurisée.*

*Par ailleurs, le directeur de l'école a également annoncé l'organisation d'un projet autour du **120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905**. L'ensemble des élèves de l'école élémentaire participera à cette action, qui se déroulera dans la cour de l'école.*

-Courrier de l'Association « Les Amis du Val d'Arré » : *Monsieur le Maire informe que l'association « Les Amies » a adressé à l'ensemble des membres du Conseil municipal ses sincères remerciements à la suite de l'attribution de la subvention qui lui a été accordée.*

-Election Municipal : *Monsieur le Maire, informe que les dates pour les élections municipales seront le **dimanche 16 mars 2026** et le **dimanche 22 mars 2026**.*

Questions Diverses.

-Monsieur DEFFAUX Frédéric, *remercie la commune pour le prêt d'un groupe électrogène, soulignant l'utilité de ce matériel.*

Il précise également qu'au début du mois d'août, il a contacté les pompiers suite à la découverte d'un nid de frelons à proximité d'un poteau dans la commune.

Il informe également Monsieur le Maire que l'installation prochaine du train destiné aux enfants est prévue prochainement.

En complément, Monsieur le Maire précise qu'un cahier de sécurité sera mis en place afin d'assurer un suivi des contrôles réguliers, conformément aux normes en vigueur. Il ajoute également qu'un panneau d'information avec la brochure technique du jeu sera installé à proximité de la structure pour garantir la sécurité des enfants et l'information des usagers.

-Madame Audrey AUBE *informe l'ensemble du Conseil municipal, ainsi que Monsieur le Maire, que les trois places de stationnement situées à proximité de son habitation posent un problème de visibilité lors de la sortie de son véhicule.*

Elle précise que la présence des véhicules stationnés à cet endroit gêne considérablement la visibilité et représente un risque pour la sécurité, tant pour elle que pour les autres usagers de la voie publique. Elle sollicite, si possible, une étude de la situation afin d'envisager une solution pour réduire le danger.

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque et s'engage à examiner la situation sur place, afin de trouver une solution adaptée et neutraliser tout risque potentiel.

-Monsieur le 3^{ème} Adjoint Frédéric MAHIEUX propose de réunir prochainement la commission travaux afin de discuter d'éventuels projets à venir pour la commune. À ce jour, aucune date n'a encore été fixée, mais la réunion sera programmée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00